Rapport 2018 de l'Observatoire des Transports et de la Logistique

Rapport OPTL 2018, des statistiques annuelles riches d'enseignement

Au cours du mois de décembre, l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les transports et la logistique a présenté son rapport annuel (rapport OPTL 2018), un condensé de statistiques et données chiffrées sur la profession. Ces derniers permettent de connaître l'évolution du nombre de salariés et d'entreprises en fonction de l'activité dans le transport routier.

Vous trouverez en page 14 un ajustement sur les effectifs du secteur du transport de fonds. Ces chiffres réactualisés, sont issus d'une enquête auprès des entreprises du secteur qui ont fourni des éléments précis.

Quelques chiffres

Au 31 décembre 2017, les effectifs salariés sont comptabilisés à 701 399 salariés.
L'emploi salarié dans la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport s'est accru de 2,6 % en 2017, après 2,5 % en 2016, ce qui porte à plus de

700 000 le nombre de salariés au 31 décembre 2017.

Grâce à cette progression, la plus forte depuis 2007, 17 800 emplois salariés ont été créés par les entreprises de la branche sur une année.

C'est certes moins que dans la construction en 2017 (+31 000 postes), mais beaucoup plus que dans l'industrie (+3 000 postes).

Le poids des conducteurs routiers dans l'ensemble des effectifs en conduite de l'économie

Le rapport OPTL 2018, au niveau national, met en évidence que 48 % des emplois de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises sont exercés dans la branche des transports routiers (au sens de la convention collective), qui concentre quasiment l'ensemble des conducteurs de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui. En fait, la branche concentre 60 % des conducteurs routiers et grands routiers et 31 % des conducteurs livreurs, tandis que d'autres conventions collectives s'appliquent aux conducteurs de véhicules de ramassage des ordures ménagères.

50 % des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun relèvent de la branche conventionnelle, contre 38 % exerçant dans le transport urbain, et près de 12 % dans des établissements en compte propre (ces ratios sont stables depuis plusieurs années). La branche conventionnelle rassemble la majorité des conducteurs de véhicules de transport sanitaire, les autres étant principalement des agents de la fonction publique (hôpitaux, SDIS, SMUR…).

Au 1er janvier 2017, 44 882 établissements sans salariés

Les établissements sans salarié de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport sont désormais plus nombreux que les établissements avec salariés. Le nombre d'établissements relevant des secteurs d'activité de la branche n'employant aucun salarié s'envole de 15 %, et jusqu'à 24 % dans le transport routier de marchandises. Seul le transport routier de voyageurs voit le nombre de travailleurs indépendants refluer (-9 %).

Depuis 2014, le rapport OPTL 2018 précise que ce sont ainsi 10 000 établissements sans salarié qui se sont créés dans la branche.

Au 31 12 2017 , 39 222 établissements avec salariés

Comparativement, la progression du nombre d'établissements avec salariés dans la branche a été beaucoup plus lente (+0,4 % en 2017, après une stagnation en 2016). Comme un an auparavant, le transport routier de voyageurs, la location et le transport sanitaire ont même vu leur nombre d'employeurs se contracter en 2017 (respectivement -5,4 %, -1,4 % et -0,6 %).

Répartition des établissements par secteur et taille

La baisse du nombre d’employeurs dans le transport routier de voyageurs, la location et le transport sanitaire s’accompagne d’un accroissement de la taille de ces établissements : la proportion d’établissements de moins de 10 salariés diminue ainsi en un an de quatre points dans le transport routier de voyageurs, de trois points dans le transport sanitaire, et de deux points dans la location.

Le déménagement est le seul secteur de la branche qui connaît une hausse de la proportion d’établissements employeurs de moins de 10 salariés (+4 points).

Créations d’établissements en 2017 et évolution en %

En 2017, le volume des créations d’établissements dans les transports routiers et activités auxiliaires du transport a été multiplié par 1,2, après un doublement en 2016.

Le rapport OPTL 2018 détaille ainsi que 94 % des créations d’établissements de la branche se sont réalisées dans le transport routier de marchandises au sens strict, alors que ce secteur représente 63 % des établissements de la branche. Plus de neuf fois sur dix, les établissements se sont créés sans salarié.

Ces nouvelles immatriculations d’entreprises individuelles sont à attribuer en particulier à l’essor des achats sur internet et des livraisons à domicile.

A contrario, le nombre de créations d’établissements avec salariés diminue globalement dans la branche de 5 %.

Environ 1 730 emplois salariés ont été créés en 2017 par les nouveaux établissements de la branche, soit 5 % de plus qu’en 2016.

Défaillances d’entreprises en 2017 et évolution en %

Sur la même période, le rapport OPTL 2018 chiffre les défaillances d’entreprises du champ de la convention collective. Elles ont été multipliées par près de 1,2, soit un rythme d’évolution proche de celui des créations d’établissements. Plus de huit défaillances sur dix se concentrent sur le transport routier de marchandises au sens strict, et les trois quarts d’entre elles concernent des entreprises sans salarié.

La part des redressements judiciaires et des liquidations judiciaires d’entreprises de la branche diminue en 2017 respectivement de 1 et 2 points. Les redressements judiciaires ne représentent que 4 % des défaillances en 2017, et les liquidations judiciaires 10 % des défaillances.

Parallèlement, moins de salariés de la branche sont concernés par des redressements ou des liquidations judiciaires, et ce quelles que soient les activités de la branche : ainsi, le nombre de salariés affectés par des liquidations judiciaires a été divisé par 1,2 en 2017, et le nombre de salariés sous le coup d’un redressement judiciaire a été divisé par 1,4.

Télécharger le rapport ICI